

[Cliquez ici pour visualiser l'infolettre dans votre navigateur](#)



29 mars 2020 • Volume 4 | Numéro 15

La CSQ interpelle le premier ministre contre une démobilisation du secteur public en temps de crise

Après avoir répondu de bonne foi à la main tendue du premier ministre François Legault pour une négociation accélérée des conventions collectives du secteur public, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) déplore le cadre inflexible et non négociable imposé par le Conseil du trésor.

Ce cadre consiste à renouveler les conventions collectives du secteur public sur une période de trois ans d'ici le 31 mars 2020, en mettant à l'avant-plan les seules priorités du gouvernement. En conséquence, la CSQ annonce qu'au regard du mandat qu'elle a reçu de ses représentantes et représentants, elle ne peut s'inscrire dans le processus imposé par le gouvernement.

Ne pas aggraver la crise économique et sociale

La CSQ souligne que, dans le contexte de la lutte contre le coronavirus, le gouvernement a le devoir impératif de susciter l'engagement, la mobilisation et la motivation des milliers de travailleuses et de travailleurs du secteur public, particulièrement ceux qui sont au front. Un carcan imposé de trois ans sur le dos des employés et employées n'aiderait en rien la situation actuelle.

« Les difficultés vécues sur le terrain avant l'éclatement du coronavirus ne sont pas disparues en santé, en éducation et en enseignement supérieur. Elles attendent toujours des solutions, rappelle la présidente de la CSQ, Sonia Ethier. Nous sonnons l'alarme à propos des graves conséquences qu'entraînerait le statu quo, voire une diminution des conditions de travail du personnel du secteur public, comme le propose le gouvernement. Nous croyons que ces solutions méritent qu'on prenne le temps de s'y attarder convenablement, une fois la pandémie passée. »

Bien peu pour améliorer le sort des travailleuses et des travailleurs

Alors que la date butoir du 31 mars 2020 s'effrite d'heure en heure, le gouvernement refuse toujours d'envoyer un signal indiquant que les primes arrivant à échéance demain seront reconduites. La Centrale constate que le Conseil du trésor sollicite un chèque en blanc du secteur public en lui demandant de consentir préalablement à des paramètres non définis.

Après plusieurs échanges, le gouvernement n'a malheureusement pas encore déposé une proposition complète pour améliorer le sort des « anges gardiens » et des autres travailleuses et travailleurs au service de la population, notamment dans le secteur de l'éducation. De plus, le gouvernement ne démontre aucune ouverture aux contre-propositions.

« La crise interpelle tout le monde et appelle à la responsabilité, autant syndicale que patronale. Malheureusement, à moins d'un changement majeur, la teneur des échanges avec le Conseil du trésor ne laisse entrevoir rien d'autre qu'une tentative d'imposer des reculs dans les conditions de travail du personnel de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Nous sommes allés jusqu'au bout de notre engagement, à la hauteur du mandat de notre conseil général des négociations », lance Sonia Ethier.

Le geste décent à faire : gérer la crise et prolonger les conventions collectives

Dans ce contexte, la présidente de la CSQ interpelle le premier ministre François Legault afin qu'il pose le seul geste responsable dans le contexte actuel : prolonger les conventions collectives le temps de régler la crise et octroyer rapidement des primes au personnel mobilisé dans le maintien des services essentiels pour lutter contre la pandémie.

« Le Québec tout entier est sur pause pour sauver des vies humaines. À l'heure du confinement et de l'isolement généralisés, négocier en quelques heures les conventions collectives de 550 000 personnes pour une durée de trois ans n'est pas une option profitable ni responsable, tant pour le gouvernement et les services publics que pour la population. La seule urgence qui existe, c'est celle de gérer décemment une grave crise dans l'intérêt de l'ensemble des Québécoises et des Québécois, et cela inclut les travailleuses et les travailleurs du secteur public », conclut Sonia Ethier.

Rappel des faits

Après que le Conseil du trésor eut proposé le 13 mars 2020 de suspendre les négociations pour quelques semaines, le premier ministre du Québec a convié, le 15 mars 2020, les organisations syndicales à accepter un cadre de négociation accéléré dans l'objectif « d'assurer une paix industrielle avec les employés du secteur public » dans le contexte de la pandémie du coronavirus (COVID-19).

La base de négociation soumise par le premier ministre lui-même évoquait notamment des augmentations de salaire sur trois ans équivalentes tout au plus à l'augmentation du coût de la vie ainsi que des primes spéciales pour le personnel déployé dans la lutte contre le coronavirus.

Sur la base de cette proposition, la CSQ a obtenu, le 25 mars dernier, le mandat de son instance de négociation de présenter une contre-proposition respectueuse de l'esprit de l'offre gouvernementale.

POUR NE RIEN MANQUER DE LA NÉGO...

Suivez l'évolution de la négociation des secteurs public et parapublic en visitant le [site de la CSQ](#) et en vous abonnant à [l'infolettre](#).

